



***CYBERSEXISME : UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE  
DANS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRANCILIENS***

**Cahier des charges de la consultation**

Date limite de remise des offres :

**31 juillet 2022, 23h59**

## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET .....                   | 3  |
| 2. OBJET DE LA CONSULTATION .....                             | 4  |
| a. Prestation attendue .....                                  | 4  |
| b. Champ de l'étude .....                                     | 5  |
| c. Orientations méthodologiques .....                         | 7  |
| d. Livrables .....  | 7  |
| e. Dispositifs de suivi de l'étude .....                      | 7  |
| f. Exécution de la prestation .....                           | 8  |
| 3. REGLEMENT DE CONSULTATION .....                            | 9  |
| Art. 1. Organisation de la consultation .....                 | 9  |
| Art. 2. Conditions d'envoi et de remise des candidatures..... | 9  |
| Art. 3. Contenu des candidatures .....                        | 10 |
| Art. 4. Délai de validité des offres.....                     | 10 |
| Art. 5. Renseignements complémentaires.....                   | 10 |
| Art. 6. Jugement des offres .....                             | 10 |
| Art. 7. Durée du marché : .....                               | 10 |
| Art. 8. Sous-traitance.....                                   | 11 |
| Art. 9. Propriété intellectuelle. ....                        | 11 |
| Art. 10. Contacts et renseignements complémentaires : .....   | 12 |

## 1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Le **Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes**, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe à ce jour 272 membres, dont 142 associations, 111 collectivités locales et 19 syndicats. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Depuis 2013, le Centre Hubertine Auclert intègre l'**Observatoire régional des violences faites aux femmes** (ORVF), qui a pour mission de :

- renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Île-de-France ;
- mieux accompagner et protéger les femmes victimes de violences par la mise en réseau des actrices et des acteurs franciliens agissant dans ce champ ;
- sensibiliser contre les violences faites aux femmes et identifier les outils existants.

En 2016, le Centre Hubertine Auclert a coordonné **une étude sociologique inédite sur le cybersexisme chez les adolescent-es**. Cette étude a été réalisée par l'Observatoire Universitaire International d'Éducation et Prévention (OUIEP) de l'Université Paris Est Créteil et dirigée par Sigolène Couchot-Schiex et Benjamin Moignard. En interrogeant près de 1200 élèves de la 5<sup>e</sup> à la 2<sup>nd</sup>e dans des établissements scolaires franciliens, cette étude a permis de documenter comment le sexisme se prolonge via les outils et les espaces numériques – le cybersexisme – et peut se manifester par des cyberviolences à caractère sexuel et/ou sexiste.

L'étude a mis en lumière ces formes de cyberviolences qui reproduisent les normes sexistes (insultes liées à l'apparence, rumeurs, diffusion de contenus intimes, réception de messages à caractère sexuel non sollicités, etc.). Il a ainsi été observé que **3 filles et 2 garçons par classe étaient concernés par le cybersexisme**.

Depuis, le Centre Hubertine Auclert a continué à développer son expertise sur les cyberviolences sexistes et sexuelles en documentant d'autres formes (recherche-action sur les cyberviolences conjugales), et en proposant des formations et des outils à destination des professionnel·les (comme le site ressource *Stop Cybersexisme*, la malle de ressources sur le cybersexisme, ou encore l'exposition à destination des adolescent-es « Lutter contre les cyberviolences sexistes et sexuelles »).

Dans le cadre de sa première mission qui consiste à renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences sexistes et sexuelles en Île-de-France, l'Observatoire a identifié avec ses partenaires travaillant auprès des jeunes, **un besoin d'actualiser ces données, six ans après la première étude**.

Les dernières enquêtes disponibles réalisées par le ministère de l'Éducation nationale indiquent que 25% des élèves au collège déclarent avoir connu au moins une forme de cyberviolence (DEPP, 2017) et 18% des élèves au lycée (DEPP, 2018). Quel que soit le niveau, les filles rapportent plus souvent des cyberviolences (26% des filles au collège rapportent au moins une cyberviolence et 19,9% des filles au lycée), et particulièrement des insultes ou humiliations.

Cependant, les indicateurs mobilisés peuvent varier d'un questionnaire à l'autre et certaines formes de cyberviolences à caractère sexiste, sexuel ou LGBTphobe ne sont pas

systématiquement intégrées dans les questionnaires<sup>1</sup>. C'est par exemple le cas des insultes homophobes qui sont distinguées dans l'enquête climat scolaire auprès des lycéen·nes – 0,9% des filles et 0,8% des garçons rapportent des insultes homophobes par Internet ou téléphone – mais qui n'apparaissent pas dans le questionnaire à destination des collégien·nes.

Les cyberviolences à caractère LGTBphobe restent encore peu documentées en France. Or, selon une étude réalisée auprès d'adolescent·es aux États-Unis à plusieurs années d'intervalle (2010, 2016, 2019), les jeunes LGBTQ rapportent davantage de faits de harcèlement scolaire que les jeunes non-LGBTQ et cet écart s'accroît en matière de cyberharcèlement<sup>2</sup>.

Il semble donc pertinent d'actualiser les données de l'étude menée en 2016, tout en élargissant son champ aux cyberviolences LGTBphobes, afin de rendre compte des diverses manifestations du cybersexisme vécues par les collégien·nes et les lycéen·nes.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

### a. Prestation attendue

Réalisation d'une étude quantitative et qualitative visant à documenter les manifestations du cybersexisme au collège et au lycée en Île-de-France.

L'étude qualitative proposera une analyse genrée des cyberviolences et visera principalement à :

- **Documenter les formes de cyberviolences sexistes et/ou sexuelles et/ou LGTBphobes que vivent les jeunes au collège et au lycée**

À partir des situations rapportées par les jeunes (victimes, témoins, agresseur·euses) et de leurs perceptions, il s'agira en particulier d'analyser :

- **Le contexte des cyberviolences** : analyse des pratiques numériques des jeunes au prisme du genre ainsi que des mécanismes des cyberviolences. Il serait aussi intéressant d'interroger le rôle des pairs<sup>3</sup> ainsi que celui des adultes des établissements scolaires<sup>4</sup> sur la reproduction des normes de genre, en ligne comme hors ligne.

---

<sup>1</sup> DEAGE Margot (2020). « *Avoir une réputation* ». *Étude du (cyber)harcèlement scolaire comme risque réputationnel genré*, thèse en Sciences sociales et philosophie de la connaissance, sous la direction de Didier Lapeyronnie, Sorbonne Université. [non publié]

<sup>2</sup> HINDUJA Sameer, PATCHIN Justin (2020). *Bullying, Cyberbullying, and Sexual Orientation/Gender Identity*. Cyberbullying Research Center (cyberbullying.org).

<sup>3</sup> AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, VUATTOUX Arthur (2020). *Les jeunes, la sexualité et Internet*, Édition François Bourin, Collection *Genre !*.

<sup>4</sup> COUCHOT-SCHIEX Sigolène, GOEME Philippe (2019). *Se former pour agir en milieu scolaire contre le cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel. Rapport de l'enquête de climat scolaire et victimations à caractère sexiste et sexuel*, Académie de Créteil, Année scolaire 2018-2019.

- **Les formes de violences** : les études internationales et européennes ont montré comment les violences en ligne et hors ligne sont imbriquées<sup>5</sup>. Il s'agira donc de prendre en compte comment les cyberviolences sexistes, sexuelles et LGBTphobes s'inscrivent dans un continuum de violences qui ont lieu en ligne et hors ligne, et de pouvoir documenter précisément les différentes manifestations que peuvent prendre les cyberviolences dans le cadre scolaire.
- **Les profils des victimes et des agresseur-euses ainsi que les conséquences** de ces cyberviolences.
- **Les démarches entreprises** par les victimes, les pairs et les témoins : il sera pertinent d'interroger les démarches réalisées au sein de l'établissement scolaire (par exemple en parler à un-e adulte) ainsi que celles réalisées en ligne (bloquer un utilisateur ou une utilisatrice, signaler des contenus en ligne, etc.). Les suites données à ces démarches pourront également être explorées.

- **Dégager des recommandations opérationnelles**

Cette étude intégrera des préconisations notamment en termes :

- de collecte de données (pour le questionnaire des enquêtes de victimation, par exemple) ;
- de repérage (à destination de la communauté éducative) ;
- de protection des victimes et des pairs ;
- de prévention (à destination de la communauté éducative ainsi que des acteurs et actrices des nouvelles technologies).

## b. Champ de l'étude

- **Définition et manifestations**

Les cyberviolences se produisent via les outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) ou les espaces numériques (internet, réseaux sociaux, etc.). Elles ont pour spécificités un fort pouvoir de dissémination et peuvent échapper à tout contrôle<sup>6</sup>.

Une partie importante des violences qui ont lieu entre adolescent-es reproduisent des codes sexistes et hétéronormatifs<sup>7</sup>. Ces violences sexistes et sexuelles se poursuivent et s'amplifient via le numérique. Le concept de cybersexisme décrit comment les normes de genre et de sexualité se prolongent en ligne et peuvent se manifester par des cyberviolences à caractère sexiste et/ou sexuel.

Le cybersexisme cible ainsi les élèves qui s'éloignent de ces normes définissant ce que devraient être « un vrai mec » et une « fille bien »<sup>8</sup> et obligeant à rester dans l'une de ces deux catégories. Ces cyberviolences peuvent prendre différentes formes :

---

<sup>5</sup> BLAYA Catherine (2013). *Les ados dans le cyberspace. Prises de risque et cyberviolence*, Édition de Boeck, Pédagogies en développement.

<sup>6</sup> *Idem*.

<sup>7</sup> COUCHOT-SCHIEX Sigolène, RICHARD Gabrielle (2021). « Cyberviolences de genre. Définir et rendre compte du cybersexisme dans les pratiques numériques adolescentes », *Éducation et socialisation*, 62.

<sup>8</sup> CLAIR Isabelle (2012). « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora Débats/Jeunesses*, n°60.

- insultes, commentaires humiliants, moqueries ou rumeurs concernant la sexualité (réelle ou supposée), l'apparence physique, la manière de s'habiller, les comportements ;
- harcèlement à caractère sexiste et/ou sexuel et/ou LGBTphobe : envois répétés de messages, appels à caractère humiliant, insultant ou dénigrant et liés au genre et/ou à l'orientation sexuelle (réelle ou supposée) de la victime, réception de messages à caractère sexuel non sollicités ;
- coercition sexuelle : menace et chantage ayant pour but de contraindre la victime à réaliser des actes à caractère sexuel ;
- diffusion et/ou modification de contenus à caractère intime (photos/vidéos) sans l'accord de la personne, repartage de contenus publiquement (comptes *fisha* par exemple) ;
- *outing* : exposer l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle ou amoureuse d'un-e élève LGBTQI+ sans son consentement ;
- contrôle/surveillance des communications, de la localisation ou des agissements de la victime, en particulier dans le cadre du couple. Ce contrôle peut être imposé (exiger de partager des mots de passe) ou réalisé à l'insu de la victime ;
- usurpation d'identité : diffusion d'images/textes sous le nom de la personne mise en scène dans ces mêmes images/textes dans le but de lui nuire.

- **Cibler les élèves de la 6<sup>e</sup> à la Terminale**

Cette nouvelle étude sur le cybersexisme permettra d'étudier une tranche d'âge plus large que précédemment. Il s'agit également d'étudier un échantillon suffisamment important afin d'avoir des données significatives concernant les violences LGBTphobes.

L'enquête de victimation du ministère de l'Éducation nationale indique que les cyberviolences augmentent au fil des classes au collège. Il est cependant difficile de comparer les données de l'enquête sur le collège avec celles concernant le lycée, les indicateurs différant d'une enquête à l'autre. Au niveau du lycée, une distinction est faite selon le type de filière (professionnel, LEGT/LPO), mais il n'y a pas d'indication sur la classe dans laquelle se situent les élèves.

Cependant, les enquêtes tendent à indiquer que les cyberviolences connaissent un essor au moment du collège. L'enquête menée par Plan International en 2020 a interrogé plus de 14 000 filles et femmes âgées de 15 à 25 ans originaires de 31 pays différents, et a indiqué que les filles déclaraient la part la plus importante de cyberharcèlement entre 14 et 16 ans.

Il sera donc pertinent d'interroger la continuité de ces cyberviolences mais aussi leurs évolutions, et les éventuelles stratégies développées par les jeunes au fil du temps.

**Une attention particulière sera portée aux élèves de 6<sup>e</sup>**, en prenant en compte comment cette classe s'inscrit dans la continuité de l'éducation primaire (dans le cadre du cycle 3 composé des classes de CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>). Il existe encore peu de données concernant les élèves de primaire, cependant selon une enquête réalisée par l'Institut Audirep et commandée par l'association e-Enfance : trois élèves de primaire sur dix sont inscrit-es sur les réseaux

sociaux et 14% des élèves ont rapporté au moins un fait de cyberharcèlement (Audirep, e-Enfance, 2021).

**L'étude portera sur environ 2400 élèves réparti-es dans une dizaine d'établissements scolaires (collèges et lycées)** situés dans les trois académies franciliennes, en REP ou non, en zones urbaines et rurales.

Les établissements seront sélectionnés par le Centre Hubertine Auclert et les rectorats franciliens.

### **c. Orientations méthodologiques**

Cette étude qualitative pourra se faire en priorité via :

- **un questionnaire**, en ligne ou sur table, dans les établissements choisis ;
- des **entretiens en groupe** avec les élèves, et d'éventuels **entretiens individuels** avec les élèves volontaires ;
- des **entretiens individuels avec les professionnel·les** des établissements scolaires (direction, CPE, infirmier·e, documentaliste, enseignant·es, assistant·e social·e, vie scolaire, etc.).

L'équipe de recherche devra s'assurer de la conformité aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

### **d. Livrables**

L'équipe retenue mènera l'enquête de terrain et rédigera les différents documents de restitution des résultats.

La prestation comprend la remise au Centre Hubertine Auclert :

- Un rapport intermédiaire présentant les premiers résultats et analyses.
- Un rapport final, présentant l'ensemble des résultats de l'enquête quantitative et qualitative, assortis de recommandations opérationnelles.
- Une présentation synthétique des résultats finaux (une dizaine de pages).
- Les données brutes (tris à plat des questionnaires, retranscription des entretiens, documentation collectée lors de l'enquête) pour permettre le cas échéant, une utilisation par le Centre Hubertine Auclert.

### **e. Dispositifs de suivi de l'étude**

Le Centre Hubertine Auclert veillera à la qualité méthodologique des travaux de l'équipe de recherche au regard des objectifs fixés. Il validera les choix méthodologiques proposés par l'équipe de recherche ainsi que les conclusions issues de l'étude, et en particulier les recommandations.

#### **• Le comité de suivi**

Un comité de suivi sera constitué et piloté par le Centre Hubertine Auclert. Il réunira, en plus du Centre Hubertine Auclert et de l'équipe retenue :

- des représentant-es des trois académies franciliennes (Créteil, Paris, Versailles),
- des représentant-es du ministère de l'Éducation nationale (Direction générale de l'enseignement scolaire, Mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire),
- des chef-fes volontaires d'établissement scolaire participant à l'étude,
- des représentant-es de l'Unité Lycées du Conseil Régional d'Île-de-France.

Le comité de suivi se réunira au moins trois fois :

- Au démarrage : réunion de cadrage servant à préciser la proposition de l'étude, le calendrier, le choix des établissements scolaires et à affiner le cas échéant la méthode initialement proposée ;
- À mi-parcours : afin de présenter les premiers résultats (notamment quantitatifs) et échanger sur les analyses ;
- À la fin de l'étude, pour une restitution des résultats sur la base du rapport final.

L'équipe de recherche s'engage à participer aux réunions du comité de suivi de l'étude.

- **Les échanges avec le Centre Hubertine Auclert**

L'équipe de recherche s'engage à être disponible pour échanger régulièrement avec l'équipe du Centre Hubertine Auclert tout au long de l'étude.

Elle s'engage à mettre à disposition du comité de suivi tous les supports utiles à la réflexion : grille d'analyse des procédures, grilles d'entretiens et d'observations, traitement statistique, rapport, etc. Ces supports feront l'objet d'échanges avec le Centre Hubertine Auclert en amont des comités de suivi.

L'équipe de recherche s'engage à mettre en place les temps d'échange nécessaires à la validation des différents livrables et de la version finale du rapport : allers-retours avec le Centre Hubertine Auclert, relectures.

Le Centre Hubertine Auclert veillera à la diffusion des recommandations.

## **f. Exécution de la prestation**

Durée de l'étude : 24 mois

Calendrier prévisionnel :

- Septembre 2022 : choix du prestataire
- Septembre 2022 : 1<sup>ère</sup> réunion du comité de suivi – Choix des établissements participants
- Septembre 2023 : rapport intermédiaire
- Octobre 2023 : 2<sup>ème</sup> réunion du comité de suivi
- Septembre 2024 : 3<sup>ème</sup> réunion du comité de suivi et remise du rapport final et de sa synthèse.



### 3. REGLEMENT DE CONSULTATION

#### Art. 1. Organisation de la consultation

Le dossier de consultation est composé du cahier des charges et du règlement de consultation.

Il est diffusé via le site internet du Centre Hubertine Auclert,

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>, sur les réseaux sociaux et sur le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

Il est disponible sur simple demande au Centre Hubertine Auclert.

#### Calendrier de la consultation :

- Diffusion de la consultation : le 14 juin 2022.
- Réception des candidatures : du 14 juin au 31 juillet 2022.
- Commission d'appel d'offres (sélection) : semaine du 5 septembre 2022.
- Désignation de l'équipe de recherche retenue : semaine du 12 septembre 2022.
- Une phase de négociation peut se tenir les semaines du 22 août et du 29 août 2022.

#### Conditions de négociation :

Les équipes candidates sont invitées à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte-tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Centre Hubertine Auclert, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative. En cas de négociation, le Centre Hubertine Auclert pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidat-es, voire avec un-e seul-e, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes. Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidat-es ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidat-es invité-es à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions, garant de la traçabilité des échanges intervenus, donc de la transparence de la procédure. Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidat-es, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

#### Art. 2. Conditions d'envoi et de remise des candidatures

Les offres doivent parvenir au Centre Hubertine Auclert au plus tard **le 31 juillet 2022 à 23h59**.

Les offres reçues par le Centre Hubertine Auclert après cette date seront déclarées « parvenues hors délai » et ne seront pas examinées.

Les offres seront transmises au Centre Hubertine Auclert sous format numérique, par courriel ayant pour objet : « Etude sur le cybersexisme dans les établissements scolaires franciliens », à Ana-Clara Valla à l'adresse : [ana-clara.valla@hubertine.fr](mailto:ana-clara.valla@hubertine.fr)

### **Art. 3. Contenu des candidatures**

L'offre devra obligatoirement présenter :

- un devis détaillé (prix TTC) comprenant le cas échéant les options ;
- une note complète présentant les hypothèses de recherche et la méthodologie adoptée (qui devra répondre aux critères du RGPD) ;
- un calendrier détaillé ;
- les noms, qualités et références professionnelles du/des membres de l'équipe de recherche en lien avec les missions confiées.

### **Art. 4. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 24 mois, à compter de la date limite de remise des offres.

### **Art. 5. Renseignements complémentaires**

Les équipes de recherche candidates peuvent obtenir des renseignements complémentaires en écrivant au Centre Hubertine Auclert. Les questions devront parvenir au Centre par mail avant le 24 juillet 2022 à l'adresse [ana-clara.valla@hubertine.fr](mailto:ana-clara.valla@hubertine.fr). Le centre y répondra par écrit.

### **Art. 6. Jugement des offres**

Le marché sera attribué à l'équipe de recherche candidate qui aura fait l'offre la plus intéressante après application des coefficients de pondération suivants :

- Qualité de la problématisation et méthodologie : 35%
- Proposition concernant les livrables : 5%
- Références professionnelles : 30%
- Prix : 30 %

Les équipes de recherche candidates dont l'offre ne sera pas retenue par le Centre Hubertine Auclert seront avisées du rejet de leurs offres par écrit.

### **Art. 7. Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de sa notification au Titulaire.

La date prévisionnelle de commencement de la mission est fixée au 12 septembre 2022.

La livraison du rapport final au Centre Hubertine Auclert devra avoir lieu au plus tard le 12 septembre 2024.

### **Art. 8. Sous-traitance**

En cas de sous-traitance, le prestataire s'engage à informer le Centre Hubertine Auclert.

Le prestataire atteste que ses assurances professionnelles le garantissent contre les défaillances de ses sous-traitants. Il est rappelé l'exigence de transparence financière en cas de sous-traitance.

### **Art. 9. Propriété intellectuelle.**

Pour l'ensemble des « Résultats » demandés :

- Rapport intermédiaire et rapport final.
- Présentation synthétique des résultats
- Données brutes.

Les Résultats sont la copropriété de l'équipe de recherche et du Centre Hubertine Auclert, qui pourront utiliser les résultats pour leurs besoins propres. Les noms de l'équipe de recherche et du Centre Hubertine Auclert seront mentionnés lors de l'utilisation de ces Résultats.

À l'issue de la remise du rapport final, le Centre Hubertine Auclert est décisionnaire de la date et des modalités de présentation des résultats. Aucune communication sur les résultats (intermédiaires ou finaux) n'est autorisée sans l'accord préalable du Centre Hubertine Auclert pendant les six mois suivant la remise du rapport.

Une fois ce délai passé, l'équipe de recherche pourra utiliser librement les Résultats pour leurs besoins propres de recherche, de publications scientifiques et d'enseignement ou de communication, à condition d'en informer au préalable l'autre partie.

Les chercheurs et chercheuses et leur organisme de rattachement s'engagent à mentionner le financement du Centre Hubertine Auclert dans toutes les publications et communications réalisées à partir des travaux financés et cela sans limite de date.

Le Centre Hubertine Auclert s'engage à mentionner l'équipe de recherche et l'organisme de rattachement dans toutes les publications et communications réalisées à partir des résultats remis.

Dans l'hypothèse d'un co-financement, les Responsables Scientifiques de l'équipe garantissent qu'elles disposent de toutes les autorisations nécessaires en vue d'une publication.

**Art. 10. Contacts et renseignements complémentaires :**

**Ana-Clara Valla**, chargée de mission cyberviolences sexistes et sexuelles  
Observatoire régional des violences faites aux femmes, Centre Hubertine Auclert  
Email : [ana-clara.valla@hubertine.fr](mailto:ana-clara.valla@hubertine.fr)

**CENTRE HUBERTINE AUCLERT**  
**CENTRE FRANCILIEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**  
**2 RUE SIMONE VEIL 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE**  
**WWW.HUBERTINE.FR**